Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Approvisionnement en carburant : les ventes limitées en Vaucluse jusqu'au jeudi 30 mars



En raison des difficultés persistantes d'approvisionnement des stations-service en produits pétroliers et carburants en Vaucluse, la préfète de Vaucluse a décidé de reconduire, sur l'ensemble du département de Vaucluse et jusqu'au jeudi 30 mars 2023 inclus.

Cela concerne les mesures suivantes :

• la vente et l'achat de carburant (essence, gazole, éthanol, GPL) sont limités à :

– pour les véhicules de particuliers d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes : 30 litres avec une livraison minimale de 5 litres,
– pour les véhicules d'un PTAC entre 3,5 tonnes et 12 tonnes : 120 litres,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

– pour les véhicules d'un PTAC supérieur à 12 tonnes : 200 litres.

Cette limitation ne concerne pas les véhicules des services listés en annexe de l'arrêté (voir tableau en fin d'article).

• la vente et l'achat de carburants (essence, gazole, éthanol, GPL) dans des récipients transportables manuellement restent interdits (notamment jerricans et bidons), à l'exception des professionnels du monde agricole qui bénéficient d'une dérogation pour les dispositifs de lutte contre le gel.

• les détaillants, gérants et exploitants des stations-service prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter ces dispositions et affichent sur leurs pompes l'arrêté afin d'en informer les usagers.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

LISTE DES SERVICES PRIORITAIRES – lundi 27 *mars 2023*

Catégorie	Services prioritaires
ORDRE PUBLIC	• Police nationale / Gendarmerie nationale / Polices municipales
	• Douanes
	• Ministère des Armées (militaires)
	• Préfectures et sous-préfectures (uniquement pour les véhicules concourant à la gestion de crise)
SÉCURITÉ CIVILE ET SECOURS	• Service de déminage
	• SDIS • Associations agréées de sécurité civile
	• SAMU – SMUR • Ambulances privées / Véhicules sanitaires légers • Taxis conventionnés avec la CPAM
SANTÉ PUBLIQUE ET SOINS	• Médecins • Infirmiers, sages-femmes • Pharmaciens et préparateurs • Personnels hospitaliers et des établissements médico-sociaux indispensables à la continuité des soins (sur présentation d'une attestation du chef d'établissement) • Aides-soignants • Services d'aide à domicile (dont portage de repas) • Vétérinaires (Direction Départementale de la Protection des Populations) • Équarrisseurs
	• Transporteurs de sang, produits sanguins, oxygène, organes, fluides médicaux et produits pharmaceutiques • Laboratoires d'analyses médicales • Collecte des DASRI
JUSTICE	• Palais de justice (magistrats, greffiers) • Bâtonniers, avocats de permanence sur justificatif du chef de juridiction
	• Centre pénitentiaire
TRANSPORT	• Transports scolaires
	• Transport de personnes handicapées • Transport collectif de voyageurs
ÉCONOMIE	• Transport de fonds
INFRASTRUCTURES	• Véhicules d'entretien des routes • Véhicules de dépannage routier • Véhicules d'entretien du réseau SNCF
POMPES FUNÈBRES	• Véhicules de transport des corps
SALUBRITÉ PUBLIQUE	• Véhicules d'enlèvement des ordures ménagères
AUTRES SERVICES PUBLICS	• Gaz et Électricité • Service des Eaux / Assainissement • Service postal